COMPTAGESMA AUDIT
Commissaires aux comptes

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Siège Social : 2, rue de Paris
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAINT-MALO
13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia – Bâtiment A – 1er étage
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN
6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Fédération Française de Squash

Exercice clos le 31.12.2023

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note en page 17 et 18 de l'annexe des comptes annuels sur les provisions pour risques et charges et notamment sur le fonds d'aides aux clubs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Exécutif.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo, le 28 mars 2024

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT

Mélanie VILLALARD

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2023 Brut	31/12/2023 Amort. et Dépréc.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	61 097	61 097		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	299 463	296 785	2 678	1 068
	Autres immobilisations corporelles	15 640	13 219	2 421	6 014
	Immobilisations corporelles en cours	294 817		294 817	40 718
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.	7 320		7 320	7 259
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				3 488
	Autres immobilisations financières	96 714		96 714	13 714
	TOTAL (I)	**775 051**	**371 101**	**403 950**	**72 262**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	13 840		13 840	8 341
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 536		10 536	10 555
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	108 792		108 792	22 334
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	505 420		505 420	40 980
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	618 516		618 516	963 581
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	68 271		68 271	31 162
	TOTAL (II)	**1 325 374**		**1 325 374**	**1 076 954**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**2 100 425**	**371 101**	**1 729 324**	**1 149 215**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			96 714	3 488
	(3) dont à plus d'un an				

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	323 302	335 827
	Excédent ou déficit de l'exercice	**49 404**	**(12 525)**
	Total des fonds propres (situation nette)	**372 706**	**323 302**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	452 142	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**452 142**	
	Total des fonds propres	**824 848**	**323 302**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	130 000	190 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**130 000**	**190 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	131 897	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 922	177 221
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	87 394	84 169
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	256	382
	Produits constatés d'avance	422 006	374 142
	Total des dettes	**774 476**	**635 914**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 729 324**	**1 149 215**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	49 404,35	(12 525,40)
(1) Dont à moins d'un an	696 016	635 914
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	29	

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	635 590	594 097
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	81 752	69 917
	dont ventes de dons en nature	81 027	65 166
	Ventes de prestations de service	588 507	614 067
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	614 067	638 185
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	7 374	2 475
	Mécénats		159 960
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	77 372	163 350
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	7 020	279
	Total des produits d'exploitation	**2 011 681**	**2 242 329**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	85 154	78 038
	Variation de stock	(5 499)	(8 341)
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 935	1 006
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 268 944	1 451 782
	Aides financières	112 756	139 122
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 383	9 910
	Salaires et traitements	304 822	315 389
	Charges sociales	102 191	106 818
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 207	9 925
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	170 309	145 947
	Total des charges d'exploitation	**2 054 202**	**2 249 595**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(42 521)**	**(7 266)**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(42 521)**	**(7 266)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 206	1 827
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**9 206**	**1 827**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 992	
	Différences négatives de change		78
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 992**	**78**
	RESULTAT FINANCIER	**6 214**	**1 749**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(36 307)**	**(5 517)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 296	6 169
	Sur opérations en capital	101 023	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**102 319**	**6 169**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	14 398	10 019
	Sur opérations en capital		2 720
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**14 398**	**12 739**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**87 921**	**(6 571)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	2 210	438
	TOTAL DES PRODUITS	**2 123 207**	**2 250 325**
	TOTAL DES CHARGES	**2 073 802**	**2 262 850**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**49 404**	**(12 525)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	6 000	5 800
Prestations en nature		
Bénévolat	7 511	8 435
TOTAL	**13 511**	**14 235**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	6 000	5 800
Prestations		
Personnel bénévole	7 511	8 435
TOTAL	**13 511**	**14 235**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 729 324 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 123 207 euros et un total charges de 2 073 802 euros, dégageant ainsi un résultat de 49 404 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels pour l'exercice ouvert du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Présentation de l'association

- Objet social

La FFSquash a pour objet :
• d'organiser, de diriger, de contrôler, de développer et de promouvoir le squash ;
• de permettre à tous l'accès à la pratique du squash ;
• de fédérer toutes les associations, groupements sportifs et/ou Clubs Affiliés pratiquant le squash, de rechercher et de faciliter la création de telles associations, groupements et/ou Clubs Affiliés, d'encourager et de soutenir leurs efforts ;
• de représenter officiellement les membres fédérés tant en France, auprès des pouvoirs publics, qu'à l'étranger ;
• de se consacrer de façon générale à tout ce qui concerne le squash, directement ou indirectement, et de se prononcer en dernier ressort sur toute question ayant trait à ce sport.

- Moyens mis en œuvre

Pour se faire, la FFSquash :
• établit tous les règlements nécessaires et les fait appliquer ;
• s'interdit toute discrimination et garantit notamment en son sein la liberté d'opinion et l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes. La FFSquash veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. La FFSquash garantit également le respect des droits de la défense.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

- **Référentiel comptable applicable**

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ,
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06.

- **Principes généraux**

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Changements de présentation

Certains reclassements de comptes ont été opérés entre 2021 et 2022 afin de tenir compte du plan comptable associatif et de la mise en place du règlement ANC n° 2018-06.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'ensemble des immobilisations est non décomposable. L'association ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Marques : 10 ans
- Logiciel : 1 à 3 ans
- Matériel & outillage : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires / augmentée des frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

- **Créances et dépréciations**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de données fédérale – Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. La provision constatée en 2020 à hauteur de 45 000 € a été repris à hauteur de 15 000 € sur 2022 et 30 000 € sur 2023
Au 31 décembre 2023, la provision a totalement été reprise.

- **Provisions pour pertes de licences**

Les revenus de licences et d'affiliations sont toujours en recul par rapport au niveau des années antérieures au covid.

La provision constatée en 2020 à hauteur de 170 000 € pour couvrir les risques liés à cette situation a été reprise à hauteur de 70 000 € sur 2021, 70 000 € sur 2022 et 30 000 € sur 2023

Au 31 décembre 2023, la provision a totalement été reprise.

- **Provisions pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.

A ce titre, une provision de 50 000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020. Le projet reste d'actualité et la provision reste également inscrite en compte.

- **Fonds d'aides aux clubs**

Un fonds d'aide a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 à hauteur de 100 000 euros afin de prévenir les risques de fermeture des clubs.

La provision de 100 000 €uros a été reprise à hauteur de 20 000 € sur 2022.

Il reste inscrit en compte 80 000 € au 31 décembre 2023.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite.
Ces engagements sont évalués à 7 251 € à la clôture. Ce montant a été évalué selon la méthode des flux actualisés dite « rétrospective prorata temporis », en retenant les critères suivants :
- convention collective : sport
- progression des salaires : 1 % constant
- taux d'actualisation : 3.17 %
- départ probable à l'âge de : 64 ans
- taux de rotation retenu : faible pour la catégorie « ensemble du personnel »
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales estimé à 50 %
- table de mortalité : TV 88/90.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 5 400 €.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat.

Les heures de bénévolat évaluées s'élèvent à 652 heures en 2023 soit 7 511 € (762 heures soit 8 435 € en 2022). Elles correspondent aux heures des bénévoles présents dans les instances suivantes : comex, conseil fédéral et assemblées générales et séminaire fédéral. Elles ont été évaluées au SMIC soit 11.52 € de l'heure.

Les mises à disposition de biens correspondent à des mises à disposition de salle.

Fiscalité

La FFSquash a opté depuis le 1er novembre 2012 pour la sectorisation des activités lucratives constituées par l'acquisition et l'exploitation des courts vitrés démontables ainsi que par les activités de la boutique fédérale. Ces activités qui sont désormais assujetties aux impôts commerciaux, font l'objet dans la comptabilité de la FFSquash de la tenue de comptes distincts permettant de suivre le montant des opérations taxables et exonérées.

Projet immobilier

Au terme d'un acte notarié en date du 10 mai 2023, il a été constaté la vente en état futur d'achèvement d'un bien acquis par la fédération Française de Squash pour un montant total de 1 100 007 €, auquel il convient d'ajouter les frais annexes (notaires, architectes...) portant le projet à 1 266 224 €.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations en cours relatives à cette VEFA s'élèvent à 294 816 €.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	335 827	(12 525)			323 302
Excédent ou déficit de l'exercice	(12 525)	12 525	49 404		49 404
Situation nette	**323 302**		**49 404**		**372 706**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement			452 580	437	452 142
Provisions réglementées					
TOTAL	**323 302**		**501 984**	**437**	**824 848**

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en **euros**	Fonds reportés clôture 31/12/2022	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en **euros**

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virmt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	61 097					61 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**61 097**					**61 097**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	408 371		3 224		112 133	299 463
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 389				1 749	15 640
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	40 718		254 098			294 817
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**466 479**		**257 323**		**113 882**	**609 920**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	7 259		61			7 320
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	17 202		83 000		3 488	96 714
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**24 461**		**83 061**		**3 488**	**104 034**
	TOTAL	**552 037**		**340 384**		**117 370**	**775 051**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	61 097			61 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**61 097**			**61 097**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	407 303	1 614	112 133	296 785
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	11 375	3 593	1 749	13 219
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**418 679**	**5 207**	**113 882**	**310 004**
	TOTAL	**479 775**	**5 207**	**113 882**	**371 101**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	190 000		60 000	130 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**190 000**		**60 000**	**130 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**190 000**		**60 000**	**130 000**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation			60 000	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	96 714	96 714	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	108 792	108 792	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 495	8 495	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	849	849	
	Divers	400 000	400 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	96 076	96 076	
	Charges constatées d'avance	68 271	68 271	
	TOTAL DES CREANCES	**779 197**	**779 197**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 488		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	29	29		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	131 869	53 409	78 459	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	132 922	132 922		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	38 946	38 946		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 970	40 970		
	Impôts sur les bénéfices	2 210	2 210		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 268	5 268		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	256	256		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	422 006	422 006		
	TOTAL DES DETTES	**774 476**	**696 016**	**78 459**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	165 001			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 132			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		68 271	**68 271**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**68 271**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2023**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		422 006	**422 006**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**422 006**

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Effectif moyen

	31/12/2023	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1
	Professions intermédiaires	
	Employés	6
	Ouvriers	
	TOTAL	7

Eléments des comptes annuels visés au présent rapport LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature	6 000	5 800
Prestations en nature	6 000	5 800
Bénévolat	7 511	8 435
	7 511	8 435
Total	**13 511**	**14 235**

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	6 000	5 800
Prestations	6 000	5 800
Personnel bénévole	7 511	8 435
	7 511	8 435
Total	**13 511**	**14 235**